

Le secteur de la propreté

Dans les Hauts-de-France



➤ ÉCLAIRAGE

CONTEXTE

Le secteur de la propreté recouvre les activités de nettoyage qui impactent notre cadre de vie :

- mission d'**hygiène**
- mission de **sécurité sanitaire**

Il s'intègre aux **activités de services aux entreprises et aux collectivités** et concerne des environnements très diversifiés : bureaux, parties communes d'immeuble, grandes surfaces, hôpitaux, industries, etc...

Ce secteur ne concerne pas les **services aux particuliers**, le **nettoyage de la voie publique** et le **recyclage des déchets**.

800 ENTREPRISES

principalement des petites entreprises



41 000 SALARIÉS

(soit 2,8% de l'effectif salarié régional)



CONTEXTE

Un secteur en pleine spécialisation : mise en œuvre de techniques de plus en plus pointues tout en respectant des normes environnementales , afin de répondre à des demandes de plus en plus variées (lavage de surfaces vitrées d'un gratte-ciel, remise en état d'un local...).

NETTOYEURS DE LOCAUX

2
MÉTIERS
DOMINANT

AGENTS D'ENTRETIEN

Mais d'autres, encore mal connus, offrent de véritables opportunités d'emplois et des perspectives de carrière près de chez soi (agent en ultra propreté, cordiste, agent machiniste...). Les métiers d'encadrement et de techniciens sont de plus en plus présents : 7% actuellement .

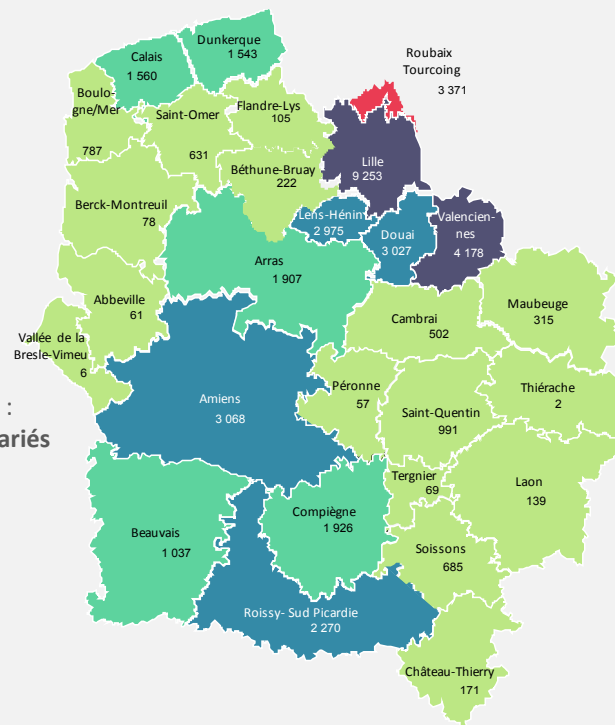
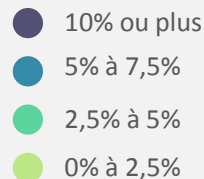
CONSTATS

LES EFFECTIFS SALARIÉS DE LA PROPRETÉ DANS LES ZONES D'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE

Un secteur porteur, qui a vu ses effectifs augmenter considérablement :

+2,4% sur 1 an (+0,5% tous secteurs confondus).
+20,5% sur 5 ans (+2,8% tous secteurs confondus).

HAUTS-DE-FRANCE :
40 936 emplois salariés



Répartition des effectifs salariés au 31 décembre 2018
pour les codes NAF du secteur de la Propreté

CONSTATS

- **Un secteur dynamique, confirmé par le nombre croissant de déclarations préalables à l'embauche** déposées par les entreprises régionales: +1,5% sur un an, soit près de 95 000 recrutements sur l'année 2018.

- **Les recrutements se font principalement sur des contrats courts...** plus de 73 000 contrats inférieurs à 1 mois ont été déclarés en 2018, soit 77% des recrutements du secteur (moyenne régionale de 70%)
...mais le recours aux CDI se développe (+15% de CDI sur un an, soit la plus forte progression dans ce secteur).

- **Un secteur qui offre des opportunités d'emploi : pour l'année 2019, les employeurs envisagent plus de 6 500 recrutements dans le secteur de la propreté.** *Source : Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2019, Pôle emploi*

- **À temps partiel (67%)**

- **En CDI (9 sur 10)**

- **50% des salariés au plus de 45 ans et 9% moins de 26 ans**

- **Femme (70%)**



RECRUTEMENTS



PROFIL-TYPE D'UN SALARIÉ

COMPETENCES

À fin décembre 2018, plus de **52 800 demandeurs d'emploi** recherchaient activement un des métiers de la propreté.

Un décalage existe entre les **compétences recherchées par les entreprises** et celles **détenues** par les demandeurs d'emploi

Principales qualités recherchées par les employeurs: **Autonomie, Capacité d'adaptation, Réactivité, Travail en équipe et Sens de la communication**

Top 5 des compétences Recherchées par les entreprises / détenues par les demandeurs d'emploi



ENJEUX

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES

- promouvoir la filière professionnelle de formation initiale et juguler les orientations par défaut
- impliquer davantage l'entreprise dans les parcours pédagogiques
- promouvoir l'alternance à tout moment de l'orientation scolaire et professionnelle

DÉVELOPPER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- leur donner accès aux qualifications techniques recherchées ainsi qu'à l'acquisition de savoir-être professionnel (attitude de service, auto évaluation et démarche qualité de la prestation)
- conseiller et encourager les populations masculines en transition professionnelle à intégrer ce secteur
- renforcer l'expertise des conseillers en évolution professionnelle sur le secteur et ses métiers
- accompagner les entreprises dans leurs recrutements en développant les mises en situations professionnelles, afin que cette activité soit un choix éclairé et non par défaut



Sources : URSSAF/ACOSS/INSEE/PÔLE EMPLOI